



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E175126

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2026

ÉDITÉ LE

31/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/04/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/07/2023
10 000

Raison sociale : MENUISERIE BAHIER

Sigle : MENUISERIE BAHIER
4 ZONE D'ACTIVITE LE CAFE COCHON
50690 VIRANDEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHERBOURG 2017B00123

Siret : 829 196 815 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3700263-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F34080X1244001/001 541754/15

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F34080X1244001/001 541754/15

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 02 33 01 83 86

Fax :

Portable : 06 86 48 18 72

Site Internet : <https://www.menuiseriebahier.fr/>

E-mail : leduc@sasleduc.fr

Responsabilité légale :

BLAZOT VALENTIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/11/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	30/11/2023
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	30/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	24/06/2021
o Isolation des combles perdus	30/11/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.